

APPEL A PROJETS SRIW

« Matériaux et systèmes de construction permettant d'accélérer la transition énergétique et de tendre vers une économie circulaire et neutre en carbone »

Le 11 juin 2021



#CréateurdeFuturs

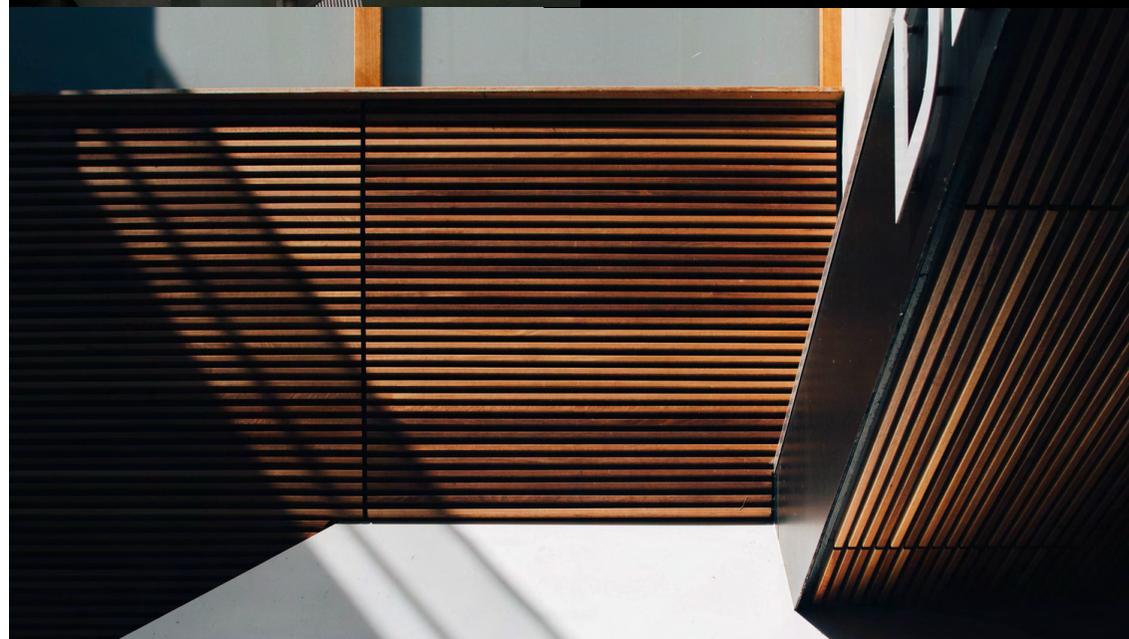
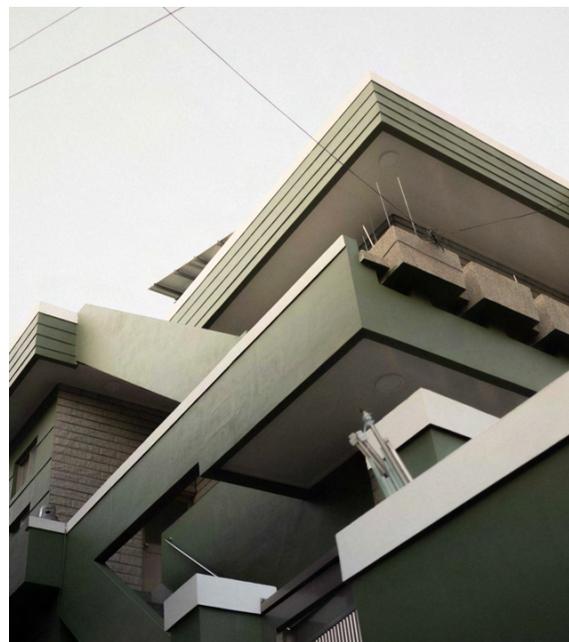
Introduction

Pour rappel, un des axes de la stratégie de le SRIW est sa plateforme « appels à projets ». La particularité de la démarche réside dans sa dynamique « top-down » et vise à favoriser, voire à provoquer, l'initiative et l'investissement industriel dans une thématique particulière en profitant, si possible, de la réunion d'éléments de contexte (technologique, réglementaire, sociétal, etc.) concourant à créer un certain momentum.

L'objectif est de favoriser l'émergence d'installations industrielles, et donc de participer au financement d'actifs corporels, qui contribueront à renforcer la création de la valeur ajoutée et d'emplois en Wallonie. L'ambition est également de provoquer une accélération de l'exécution de certains projets qui seraient jugés non prioritaires par les industriels.

La dynamique des appels à projets ne vise pas à financer des projets de recherche et développement même si les projets retenus peuvent se combiner avec d'autres aides à la recherche disponibles en Wallonie.

Néanmoins, il s'agit de financer des projets mûrs, tout en étant innovants voire disruptifs, qui ne présentent pas un risque technologique majeur et qui sont propices à l'émergence de certains maillons manquants des chaînes de valeur sur de nouveaux marchés ou secteurs porteurs.





Déjà 2 appels à projets réussis

Un premier appel à projets a été lancé dans le courant du premier semestre 2019 sur initiative du Gouvernement wallon avec pour objectif de faire émerger une filière du recyclage du plastique en Wallonie. Au terme du processus d'analyse et de sélection par un jury indépendant, 6 projets d'installations industrielles de recyclage, rassemblant 7 entreprises, ont été retenus pour un investissement total de 120 M€ financés à concurrence de 47 M€ via une mission déléguée confiée à la SRIW (par l'intermédiaire de la Sofipôle).

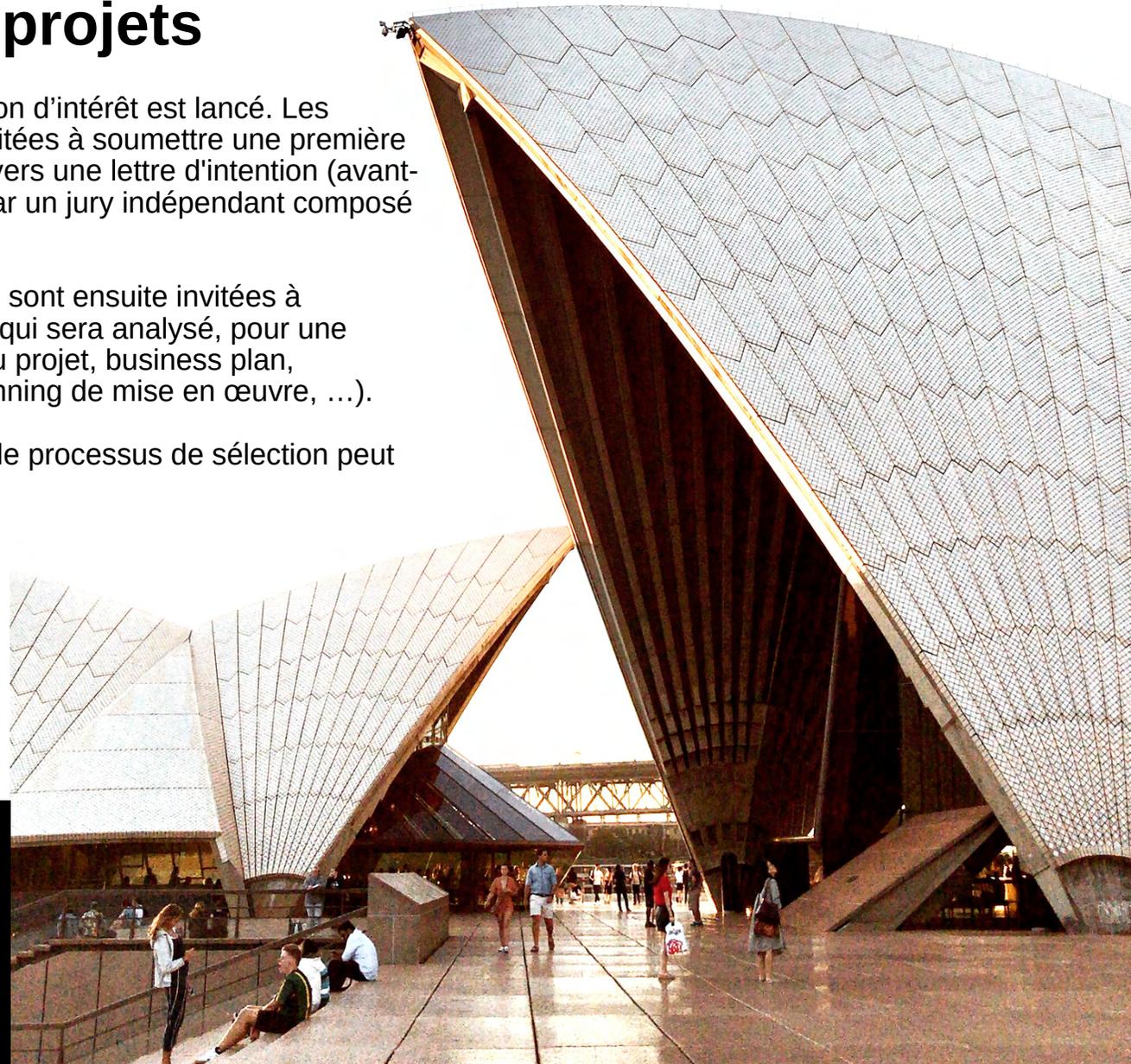
Un second appel à projet a été lancé le 16 mars 2020 à l'initiative des Ministres wallons de l'Economie et de la Santé pour la mise en place d'une unité de production de masques chirurgicaux sur le territoire wallon. Après examen de la faisabilité technico-financière de diverses initiatives industrielles, le choix s'est porté sur la SA Deltrian International basée à Fleurus. Celle-ci a inauguré le 17 juin 2020 les premières lignes de production et d'emballage automatisées logées au sein d'une filiale détenue à 49% par la SRIW et la SOGEPA.

Méthodologie des appels à projets

Lorsqu'une thématique est identifiée, un appel à manifestation d'intérêt est lancé. Les entreprises candidates (une ou plusieurs par projet) sont invitées à soumettre une première description de leur projet et des besoins financiers liés à travers une lettre d'intention (avant-projet). Sur cette base, une première sélection est opérée par un jury indépendant composé notamment d'experts en lien avec la thématique.

Les entreprises dont les avant-projets sont présélectionnées sont ensuite invitées à compléter un dossier complet de présentation de leur projet qui sera analysé, pour une sélection finale des projets, par le jury (stratégie, réalisme du projet, business plan, partenariats, structuration financière, création de valeur, planning de mise en œuvre, ...).

Afin de profiter d'un momentum particulier ou d'un créer un, le processus de sélection peut être réalisé à un rythme soutenu (objectif : max. 6 mois).





Intervention financière de la SRIW

La forme de l'intervention financière de la SRIW n'est pas différente de celle de ses activités d'investissement habituelles. Il s'agit de prises de participation et/ou de prêts (de tous types), selon un apport de maximum un euro public pour un euro privé et avec une rémunération du risque conformément aux règles européennes sur les aides d'Etat.

Dans le cadre de ces appels à projets, la SRIW est néanmoins prête à assumer un risque plus important et/ou accepter un retour sur investissement plus long que ceux habituellement tolérés dans le cadre de ses activités d'investissement habituelles.

L'investissement de la SRIW peut se combiner avec d'autres financements publics de diverses natures (subsidés pour investissements corporels, subsidés pour R&D – programme dédié de types Win2Wal, Coopilot, ... ou aides classiques -, autres investisseurs publics, etc.).

L'appel à projets « *Matériaux et systèmes de construction* »



La thématique proposée pour ce troisième appel à projets porte sur :

« les matériaux et systèmes de construction permettant d'accélérer la transition énergétique et de tendre vers une économie circulaire et neutre en carbone ».

De manière plus complète, le libellé de l'appel à projets est le suivant :

« L'appel à projets SRIW vise à favoriser l'émergence d'installations industrielles de production de matériaux de construction ou d'éléments préfabriqués ou modulaires dans le cadre de systèmes de construction innovants ayant, soit pour domaine d'application l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, soit une contribution significative sur la préservation de l'environnement du fait de leur composition ou de leur mise en œuvre (analyse du cycle de vie du produit , éco-construction et circularité/recyclage) ».

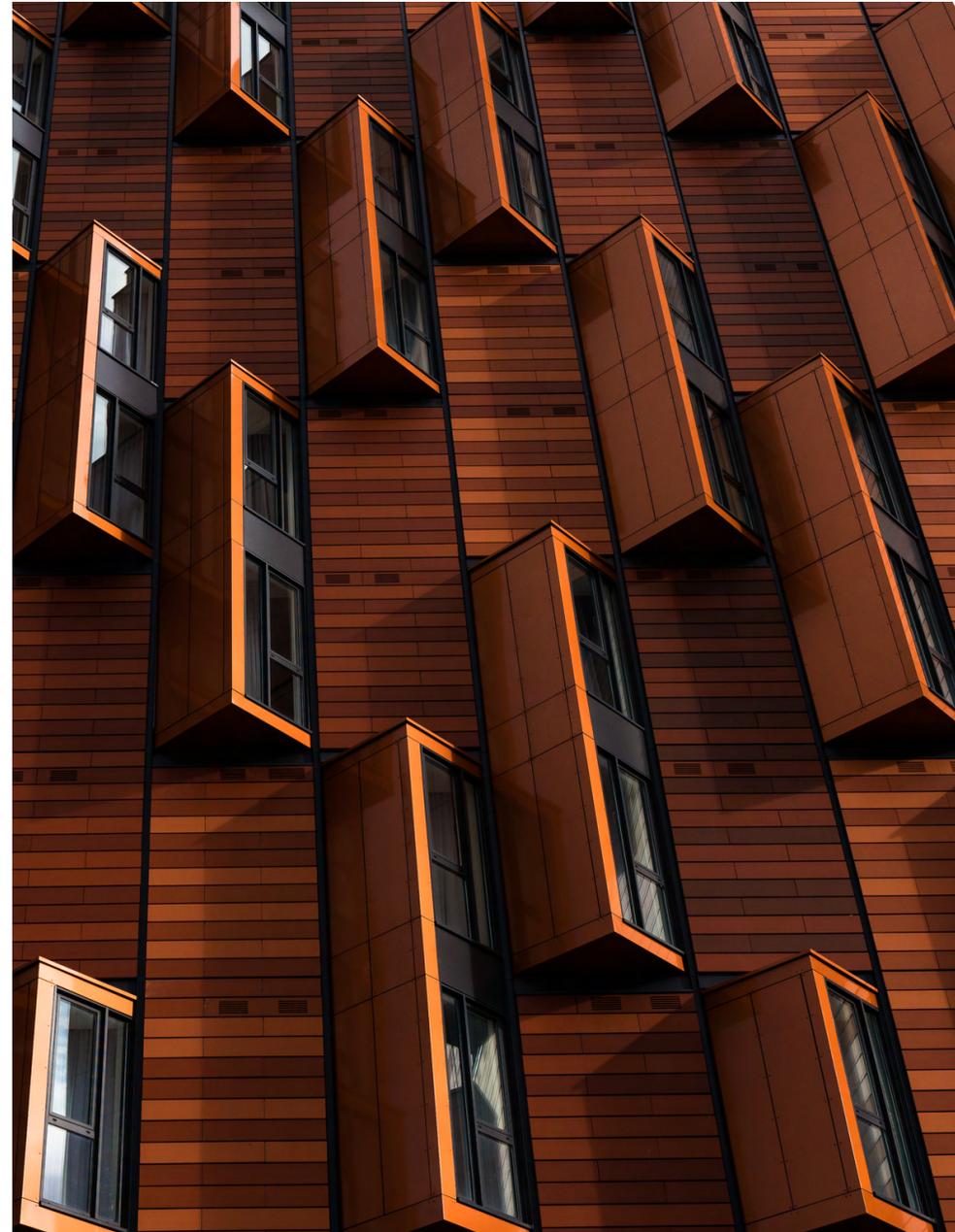
Ceci regroupe l'ensemble des matériaux et systèmes de construction des bâtiments en ligne avec les objectifs européens et wallons en matière de circularité ou d'efficacité énergétique, tant pour la construction neuve que pour la rénovation du parc immobilier existant.

Dans le cadre de l'objet de l'appel, une **attention particulière sera portée à la mise en œuvre d'installations relevant de l'industrie 4.0.** »



Cette thématique s'inscrit dans l'objectif de réduction des émissions de GES auquel la Wallonie s'est engagée en visant « la neutralité carbone au plus tard en 2050, avec une étape intermédiaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 55 % par rapport à 1990 d'ici 2030 » inscrit dans la Déclaration de Politique régionale 2019-2024.

L'objectif de cet appel à projets est de favoriser l'industrialisation sur le sol wallon de matériaux et solutions techniques innovantes aptes à être mises en œuvre dans la réalisation des travaux de construction et de rénovation. Il s'agit de tenter de capter en Wallonie un maximum de valeur ajoutée, en sus de celle liée à la préparation et la réalisation des travaux à proprement parler ((dé)construction, génie civil et autres travaux spécialisés, et services marchands associés) et au-delà du marché régional et national, de positionner des solutions innovantes développées au départ de la Wallonie à l'international. En effet, à l'instar de la Belgique, on peut s'attendre à ce qu'une part substantielle des plans de relance nationaux, dans l'Union Européenne ou en dehors, soit consacrée à de l'investissement en rénovation du parc immobilier public et plus globalement, à ce que des politiques d'incitation à la rénovation en vue d'améliorer l'efficacité énergétique du bâti soient développées plus en avant



Dates clés

- Date limite de remise des avant-projets : 10 septembre 2021
- Sélection finale des projets pour financement : décembre 2021





Plus d'informations ?

www.sriw.be/fr/appel-a-projets/

appelaprojets@sriw.be

